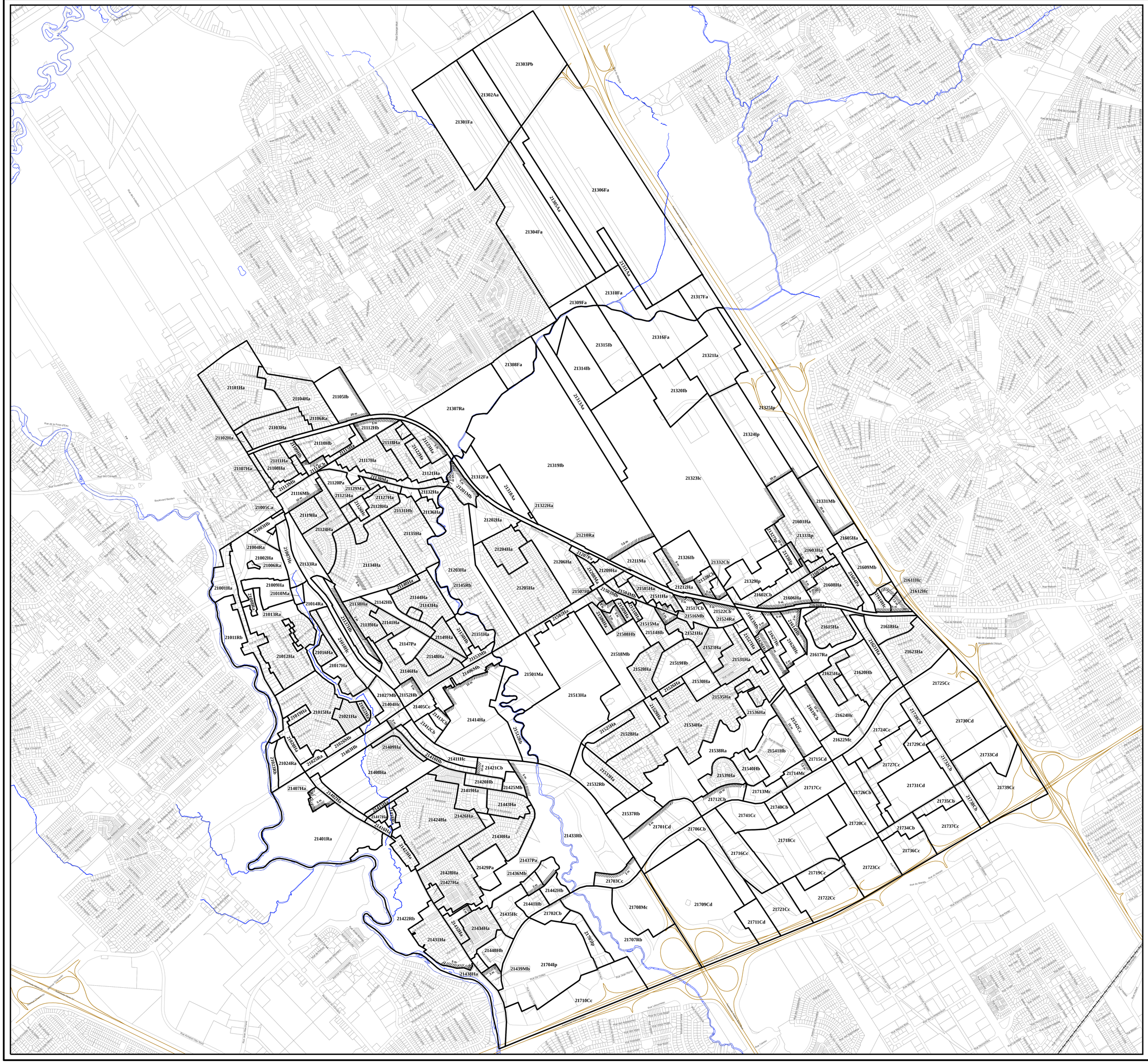

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

QUARTIER 2-1
NEUFCHÂTEL-EST / LEBOURGNEUF

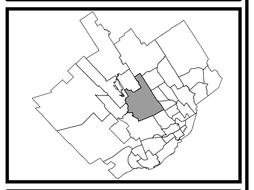

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.A.2VQ. 138		J.M.	

EN VIGUEUR LE : _____

Gérald Poirier
Président
Arrondissement Les Rivières

Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement Les Rivières

ÉCHELLE	PLAN N°
1:9 000	A2Q1Z01

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

QUARTIER 2-2

DUBERGER-LES SAULES

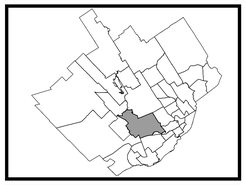

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.A.2VQ. 138		J.M.	

EN VIGUEUR LE : _____

Gérald Poirier
Président
Arrondissement Les Rivières

Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement Les Rivières

ÉCHELLE 1:8 000

PLAN N° A2Q2Z01

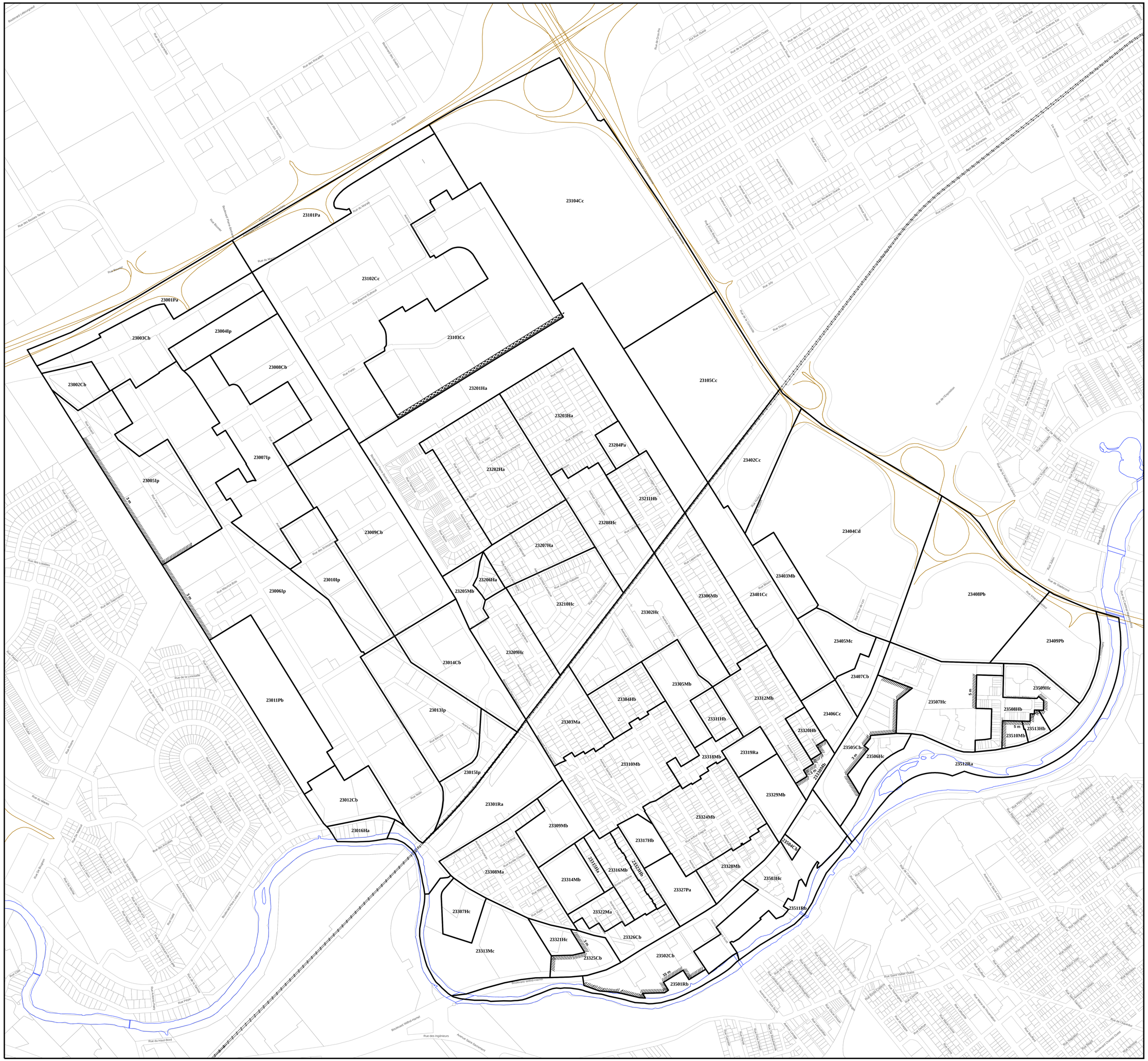

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

QUARTIER 2-3

VANIER

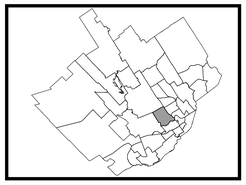

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.A.2VQ. 138		M.M.	

EN VIGUEUR LE : _____

Gérald Poirier
Président
Arrondissement Les Rivières

Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement Les Rivières

ÉCHELLE	PLAN N°
1:4 000	A2Q3Z01

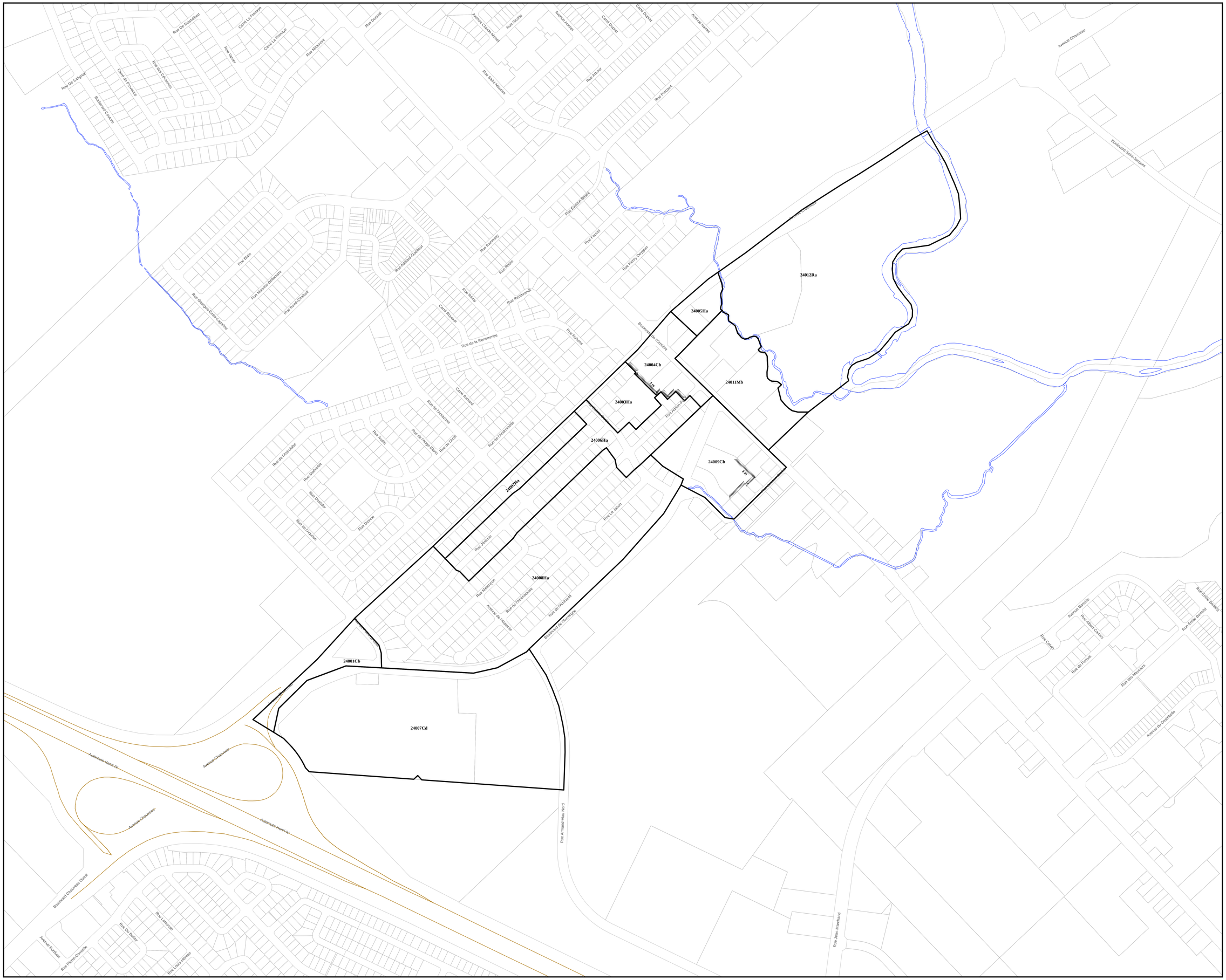

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

QUARTIER 2-4

DES CHÂTELS

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.A.2VQ. 138		J.M.	

EN VIGUEUR LE : _____

Gérald Poirier
Président
Arrondissement Les Rivières

Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement Les Rivières

ÉCHELLE	PLAN N°
1:2 500	A2Q4Z01

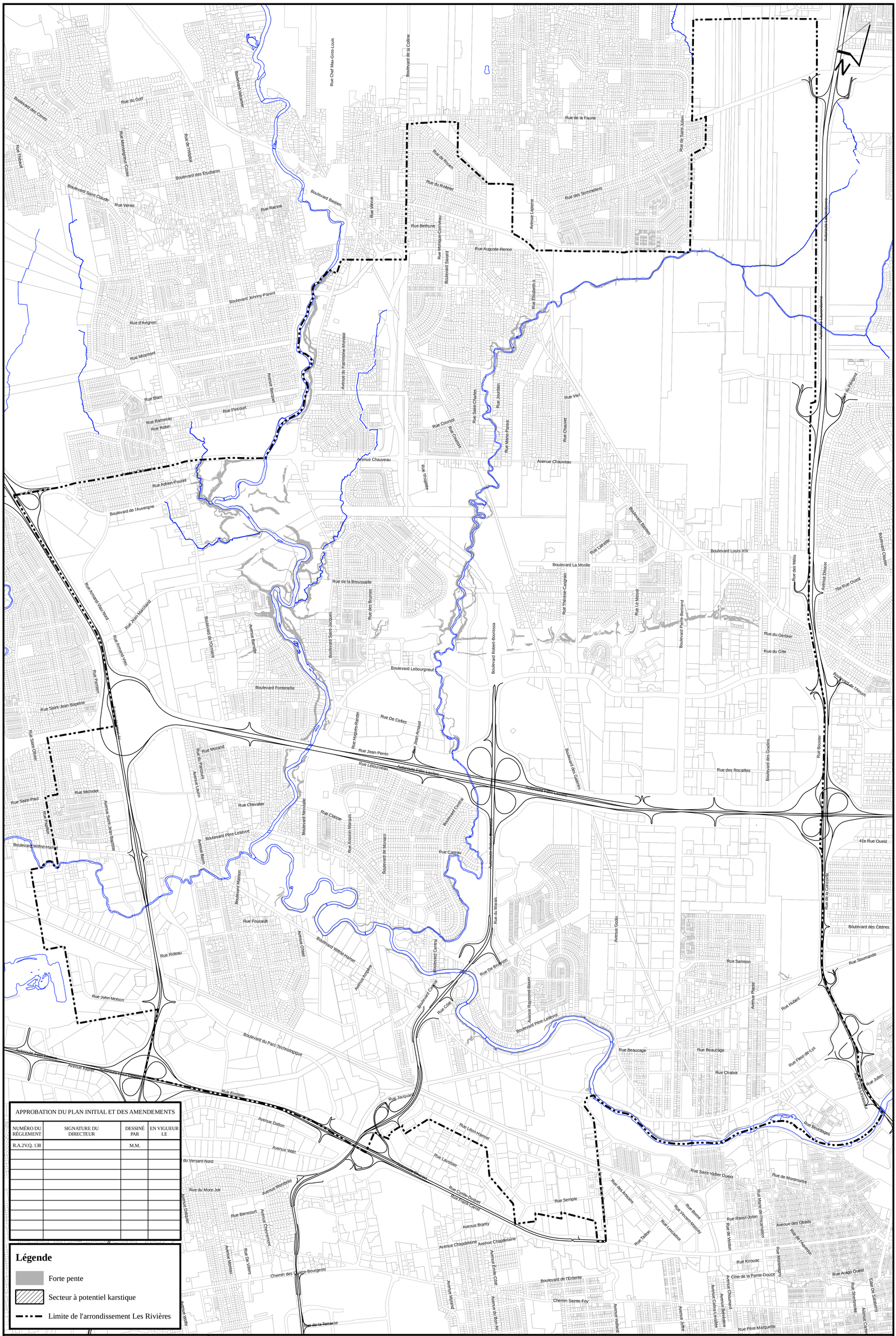

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS			
NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.A.2VQ. 138		M.M.	

Légende

- Forte pente
- Secteur à potentiel karstique
- Limite de l'arrondissement Les Rivières

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
CONTRAINTES NATURELLES

Date du plan : 2009-04-06
Préparé par : M.M.
No du plan : A2CN01
Échelle : 1:15 000

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Légende

- Aire de protection d'un puits municipal ou d'un ouvrage de captage d'eau
- Cours d'eau servant à l'approvisionnement en eau potable
- Milieu humide
- Érablière
- Limite du périmètre urbain
- Limite de l'arrondissement Les Rivières

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS			
NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.A.2V.Q. 138		M.M.	

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES SUR L'URBANISME
ANNEXE I
CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Date du plan : 2009-04-06
No du plan : A2CE01
Préparé par : M.M.
Échelle : 1:15 000

Directeur
Service de l'aménagement du territoire